

Madame Christine ALBANEL
Ministre de la Culture et de la Communication
Ministère de la Culture
3 rue de Valois
75001 - PARIS

Mardi 26 février 2008
Nos références FSM/ND 452
Affaire suivie par Nicole DAZY



Madame la Ministre,



L'Assemblée des Départements de France, A.D.F, l'Association des Maires de France, A.M.F, l'Association des Régions de France, A.R.F, l'Association des Maires des Grandes Villes de France, AMGVF, la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, F.N.C.C, sont quelques unes des associations et fédérations d'élus, membres du Conseil des Collectivités Territoriales pour le développement culturel, qui, placé aux côtés du Ministre de la Culture, a été créé officiellement en avril 2002.



Ces associations d'élus adhèrent tout à fait à l'ambition du Conseil, qui souhaitait alors, « redéfinir les priorités de l'action des pouvoirs publics en faveur de la culture, examiner les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités territoriales, renouveler le partenariat au profit de la création artistique et du développement culturel, inventer un nouveau paysage contractuel et aborder le sujet d'une nouvelle répartition des compétences ».

Le Conseil a permis d'instaurer un dialogue entre l'Etat et les Collectivités Territoriales et il nous paraît primordial aujourd'hui de réactiver l'espace ainsi créé pour poursuivre et amplifier ces échanges et cette réflexion.



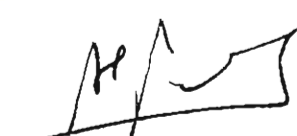
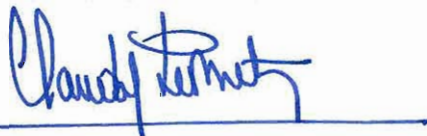
C'est pourquoi, nous nous permettons de vous solliciter, au nom des élus que nous représentons, afin que ce Conseil que vous présidez, soit de nouveau réuni.

Nous vous remercions vivement de la suite que vous réserverez à notre demande et vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments dévoués.

Claudy LEBRETON
Président de l'A.D.F

Jacques PELISSARD
Président de l'A.M.F

Alain ROUSSET
Président de l'A.R.F



Florian SALAZAR-MARTIN
Président de la F.N.C.C

Michel DESTOT
Président de l'A.M.G.V.F

